PROGRAMME DE FORMATION
TITRE PROFESSIONNEL FORMATEUR PROFESSIONNEL D'ADULTES

Sigle : FPA | Niveau 5 | Code titre : TP-00350 | Codes NSF : 333m / 333t | RNCP37275

Présentation générale

Dans le cadre du partage et du co-portage des parcours, SELFORME assure avec ses branches territoriales la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et prestataires de formation.

SELFORME et le centre de formation organisent le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du TITRE PROFESSIONNEL FORMATEUR PROFESSIONNEL D'ADULTES.

Grâce à sa double expertise pédagogique et technique, le formateur professionnel d'adultes accompagne les apprenants dans l'apprentissage d'un métier ou dans l'acquisition de compétences nécessaires à l'accès à la qualification, à la professionnalisation, à l'accès ou au maintien dans l'emploi.

Il analyse les demandes de formation, conçoit des progressions et scénarios pédagogiques, anime des formations selon différentes modalités, évalue les acquis, accompagne les apprenants, assure le tutorat à distance et inscrit sa pratique dans une démarche de qualité, de conformité et de responsabilité sociale.

Cadre réglementaire du diplôme préparé

- Titre professionnel : Formateur professionnel d'adultes, sigle FPA, niveau 5 (cadre national des certifications 2019), RNCP37275**.**
- Référentiel emploi, activités et compétences (REAC) et référentiel d'évaluation (RE) du titre professionnel FPA, code titre TP-00350, millésime 07, mis à jour le 21 décembre 2022.
- Codes NSF : 333m - Enseignement, formation sans fonction dominante ; 333t - Exercice de l'enseignement ; code ROME : K2111 - Formation professionnelle.
- Arrêté du 7 décembre 2022, paru au Journal officiel le 17 décembre 2022, avec date d'effet au 29 avril 2023.
- Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.
- Convention collective nationale des organismes de formation du 10 juin 1988.

Public visé, prérequis et capacités professionnelles requises

- Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 ou justifier d'une expérience professionnelle significative dans un domaine de spécialité pouvant être transmis à des adultes.
- Réussir les tests d'entrée organisés par l'organisme de formation et l'entretien de positionnement.
- Disposer d'une bonne communication orale et écrite, d'une capacité d'analyse, d'une posture professionnelle adaptée à l'accompagnement d'adultes et d'un usage courant des outils numériques.
- Avoir un intérêt pour la pédagogie des adultes, la multimodalité, l'individualisation, l'évaluation, l'accompagnement des parcours, la qualité, la RSE et l'analyse de pratiques professionnelles.

Buts de la formation

- Intégrer le stagiaire dans le réseau des professionnels de la formation professionnelle d'adultes.
- Lui permettre d'acquérir les compétences pratiques et professionnelles nécessaires au titre professionnel FPA.
- Le conduire à concevoir une progression pédagogique, un scénario pédagogique et d'accompagnement, ainsi que des activités et ressources intégrant la multimodalité.
- Le préparer à animer des formations, faciliter les apprentissages, évaluer les acquis et remédier aux difficultés individuelles.
- L'amener à accompagner les apprenants dans leur parcours, co-construire des parcours individualisés, tutorer à distance et contribuer au développement professionnel des apprenants.
- Le préparer à respecter le cadre réglementaire, à réaliser une veille, à analyser ses pratiques et à produire les éléments attendus pour les épreuves certificatives.

Méthodes pédagogiques et techniques mises en œuvre

Le système pédagogique préconisé associe plusieurs modalités d'apprentissage afin d'articuler acquisition des savoirs, entraînement aux situations professionnelles, analyse réflexive et préparation aux épreuves certificatives.

Actions de formation en présentiel

Ces sessions se déroulent dans un environnement où les participants se retrouvent physiquement dans un même lieu. Elles favorisent l'interactivité, les mises en situation, la conception de séquences, l'animation pédagogique, les évaluations, les entraînements à l'entretien, l'analyse de pratiques et les retours collectifs.

Sessions d'apprentissage à distance

Les sessions d'apprentissage à distance s'organisent autour de trois modalités complémentaires : la visioconférence, le e-learning tutoré et les prescrits de formation. Elles permettent aux apprenants de progresser de manière structurée, tout en bénéficiant d'un accompagnement pédagogique adapté à leurs besoins.

Visio

Les sessions en visioconférence correspondent à des temps d'apprentissage à distance synchrones. Elles se déroulent en direct avec l'équipe pédagogique et permettent une interactivité immédiate avec les formateurs et les autres apprenants.

E-learning tutoré

Les apprenants ont accès à des contenus via la plateforme Moodle LMS. La plateforme centralise des modules interactifs composés d'objectifs pédagogiques, de cours, de résumés, d'exercices, de quiz, de vidéos interactives et d'évaluations, afin de soutenir une progression structurée et individualisée.

Prescrits

Selon un calendrier défini, les apprenants réalisent des prescrits transmis par l'équipe pédagogique : analyses de demandes, progressions pédagogiques, scénarios, storyboards, activités d'apprentissage, outils d'évaluation, fiches de suivi, travaux de veille, analyses de pratiques et préparations aux productions certificatives.

Accompagnement technique et pédagogique

- Assistance technique : Matthieu Caffin (matthieu-caffin@selforme.com), de 9h à 17h, avec réponse dans un délai de 48 heures ouvrées maximum.
- Accompagnement pédagogique : un tuteur désigné et/ou l'équipe pédagogique accompagne l'apprenant et répond aux échanges asynchrones dans un délai de 48 heures.
- Outils mobilisés : plateforme Moodle, classe virtuelle, outils de présentation, traitement de texte, tableur, outils collaboratifs, LMS/LCMS, supports d'analyse de demande, grilles d'évaluation, outils de suivi, portfolio et ressources professionnelles.

Contenu pédagogique en lien avec le référentiel FPA

La progression pédagogique se structure autour des quatre activités types du titre professionnel FPA et des treize compétences professionnelles associées. Les compétences transversales sont travaillées tout au long du parcours.

Activités types / CCP	Compétences professionnelles
CCP 1 Concevoir et préparer la formation	1. Élaborer la progression pédagogique d'une formation multimodale à partir d'une demande 2. Concevoir un scénario pédagogique et d'accompagnement en intégrant la multimodalité 3. Concevoir des activités d'apprentissage et d'évaluation en intégrant la multimodalité
CCP 2 Animer une formation et évaluer les acquis des apprenants	4. Animer une formation et faciliter les apprentissages selon différentes modalités 5. Évaluer les acquis de formation des apprenants 6. Remédier aux difficultés individuelles d'apprentissage
CCP 3 Accompagner les apprenants en formation	7. Accompagner les apprenants dans leur parcours de formation 8. Accueillir un apprenant en formation et co-construire son parcours 9. Tutorer les apprenants à distance 10. Accompagner le développement professionnel des apprenants
CCP 4 Inscrire sa pratique professionnelle dans une démarche de qualité et de RSE	11. Respecter et faire respecter la règlementation en vigueur en formation et dans sa spécialité 12. Réaliser une veille pour maintenir son expertise de formateur et de professionnel dans sa spécialité 13. Analyser ses pratiques professionnelles

CCP 1 : Concevoir et préparer la formation

1. Élaborer la progression pédagogique d'une formation multimodale à partir d'une demande : analyser la demande, le public, les besoins, les compétences et savoirs à acquérir ; définir objectifs, étapes, modalités, durées, situations d'apprentissage, d'évaluation et d'accompagnement.

2. Concevoir un scénario pédagogique et d'accompagnement en intégrant la multimodalité : décliner les objectifs de formation en objectifs pédagogiques, structurer les étapes, modalités, ressources, évaluations, outils d'accompagnement et scénarios alternatifs.

3. Concevoir des activités d'apprentissage et d'évaluation en intégrant la multimodalité : choisir, adapter ou créer des activités, supports, corrigés, capsules pédagogiques, consignes, storyboards et modalités d'utilisation en respectant l'accessibilité, la sécurité et la propriété intellectuelle.

CCP 2 : Animer une formation et évaluer les acquis des apprenants

4. Animer une formation et faciliter les apprentissages selon différentes modalités : mettre en œuvre une animation en présentiel, à distance, comodale, en alternance ou en FEST, en s'appuyant sur les pédagogies actives, la dynamique de groupe, l'individualisation et la facilitation.

5. Évaluer les acquis de formation des apprenants : concevoir et mettre en œuvre des évaluations diagnostiques, formatives ou sommatives, définir critères et indicateurs, restituer les résultats et analyser les acquis et axes de progrès.

6. Remédier aux difficultés individuelles d'apprentissage : repérer les difficultés, mettre en œuvre une démarche diagnostique, identifier les causes, co-construire une stratégie de remédiation et mesurer son efficacité.

CCP 3 : Accompagner les apprenants en formation

7. Accompagner les apprenants dans leur parcours : conduire des entretiens, formaliser la progression, ajuster les parcours, mobiliser les acteurs relais et assurer la traçabilité du suivi.

8. Accueillir un apprenant en formation et co-construire son parcours : mettre en œuvre le positionnement, analyser les pré-acquis, restituer les résultats, identifier les besoins, valider les objectifs, étapes et modalités du parcours.

9. Tutorer les apprenants à distance : mettre en œuvre un tutorat proactif et réactif, faciliter l'utilisation de l'environnement numérique, animer les outils collaboratifs, prévenir le décrochage et tracer les interventions tutorales.

10. Accompagner le développement professionnel des apprenants : organiser des temps d'accompagnement au projet professionnel, favoriser la réflexivité, suivre l'alternance, accompagner la recherche de stage ou d'emploi et sécuriser les parcours.

CCP 4 : Inscrire sa pratique professionnelle dans une démarche de qualité et de RSE

11. Respecter et faire respecter la règlementation en vigueur en formation et dans sa spécialité : appliquer le cadre contractuel, la qualité, la traçabilité, l'hygiène, la santé, la sécurité, la non-discrimination, la protection des données et les principes RSE.

12. Réaliser une veille pour maintenir son expertise : identifier les sources, évènements et acteurs pertinents, collecter et organiser les données de veille sectorielle, pédagogique et réglementaire, puis actualiser les contenus et pratiques de formation.

13. Analyser ses pratiques professionnelles : choisir une situation vécue, distinguer faits, opinions et sentiments, mobiliser une démarche réflexive et formalisée, identifier les facteurs déterminants et définir des ajustements de pratique.

Compétences transversales travaillées pendant le parcours

- Communiquer : concevoir des supports exploitables, rédiger des consignes et bilans, conduire des entretiens, argumenter ses choix et dialoguer avec les apprenants, les pairs et les acteurs du parcours.
- Adopter un comportement orienté vers l'autre : accueillir, écouter, instaurer un climat de confiance, adapter sa posture aux besoins des apprenants, à l'hétérogénéité des publics et aux situations de handicap.
- Organiser ses actions : planifier les situations d'apprentissage, d'évaluation et d'accompagnement, anticiper les moyens et les aléas, formaliser les parcours et collecter les éléments de preuve.

Modalités d'évaluation et de certification

L'obtention du titre professionnel FPA se caractérise par une évaluation des compétences par un jury au vu de la mise en situation professionnelle, de l'entretien technique, du questionnement à partir de productions, du dossier professionnel, des résultats des évaluations passées en cours de formation et de l'entretien final.

Modalité	Durée	Organisation
Mise en situation professionnelle	00 h 55	Analyse d'une pratique professionnelle. Le candidat tire au sort un sujet parmi 6 situations courantes, prépare son analyse pendant 45 minutes hors jury, puis la restitue oralement pendant 10 minutes.
Entretien technique	00 h 20	Le jury interroge le candidat à partir d'un guide d'entretien sur l'accueil d'un apprenant, la co-construction de son parcours et le tutorat des apprenants à distance.
Questionnement à partir de production(s)	01 h 35	Épreuve organisée à partir d'un dossier technique et d'une présentation orale. Elle couvre les quatre activités types : conception/préparation, animation/évaluation, accompagnement et démarche qualité/RSE.
Entretien final	00 h 10	Échange avec le candidat, y compris sur le dossier professionnel, pour vérifier la compréhension du métier et de son contexte d'exercice.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 03 h 00.

Productions attendues pour le questionnement à partir de productions

Le candidat issu d'un parcours de formation réalise une période en entreprise d'une durée minimale de 315 heures. Cette période est obligatoire pour se présenter aux épreuves du titre. Le questionnement à partir de productions s'appuie sur une formation mise en œuvre en situation réelle et sur un dossier technique remis au jury au début de l'examen.

Le dossier technique comporte quatre chapitres et s'accompagne d'une présentation orale. Il est rédigé en Arial 11, interligne 1,15, avec identification des sources selon les conventions en vigueur.

1. Chapitre 1, 8 à 12 pages : analyse d'une demande de formation multimodale, progression pédagogique et plan d'accompagnement ; présentation d'un scénario pédagogique et d'accompagnement, d'un storyboard et d'une capsule pédagogique.
2. Chapitre 2, 5 à 8 pages : description d'une remédiation à une difficulté individuelle d'apprentissage ; présentation d'une animation incluant au minimum deux modalités et deux méthodes pédagogiques, ainsi que d'une évaluation des acquis.
3. Chapitre 3, 7 à 10 pages : accompagnement du développement professionnel des apprenants ; présentation d'un accompagnement individuel et d'une synthèse d'entretien.
4. Chapitre 4, 10 à 15 pages : dossier de veille structuré, cartographie locale des acteurs, veille sur un sujet de spécialité et veille sur un sujet de formation professionnelle ; présentation des obligations contractuelles, réglementaires, qualité, sécurité et RSE.

Critères d'évaluation synthétiques par compétence

Compétence	Critères d'évaluation
Élaborer la progression pédagogique	La demande permet d'identifier les compétences, les publics et les besoins d'accompagnement ; la progression et le plan d'accompagnement décrivent objectifs, étapes, modalités, durées et moyens.
Concevoir un scénario pédagogique et d'accompagnement	Le scénario est structuré à partir des objectifs pédagogiques, respecte le cadre contractuel et réglementaire, prend en compte l'hétérogénéité des publics et prévoit des scénarios alternatifs.
Concevoir des activités d'apprentissage et d'évaluation	Les ressources disponibles et à concevoir sont identifiées ; les activités, ressources, consignes et capsules sont adaptées aux objectifs, au public, à la sécurité, à l'accessibilité et à la propriété intellectuelle.
Animer une formation et faciliter les apprentissages	Les objectifs et étapes sont présentés ; les consignes sont explicites ; les méthodes sont adaptées ; les actions du formateur facilitent la dynamique de groupe, la participation et la collaboration.
Évaluer les acquis de formation	Les modalités et activités d'évaluation sont cohérentes avec les objectifs, les apprenants et le référentiel ; les critères, indicateurs, consignes, restitutions et analyses favorisent l'identification des acquis et axes de progrès.
Remédier aux difficultés individuelles	Les difficultés sont repérées ; la démarche diagnostique identifie les causes ; la

	stratégie de remédiation tient compte de l'apprenant, de la progression et des limites du champ d'intervention.
Accompagner les apprenants	Les étapes du scénario et les parcours individuels sont respectés ; les entretiens sont adaptés ; les ajustements sont motivés ; les acteurs sollicités et les outils de suivi assurent la traçabilité.
Accueillir et co-construire le parcours	Le positionnement respecte les étapes prévues ; les consignes sont explicites ; les pré-acquis, besoins et modalités préférentielles sont identifiés ; le parcours est validé et formalisé avec l'apprenant.
Tutorer les apprenants à distance	Les interventions tutorales sont adaptées aux besoins, favorisent l'autonomisation, respectent le scénario tutoral, animent les outils collaboratifs et sont tracées dans un outil de suivi.
Accompagner le développement professionnel	Les temps d'accompagnement sont mis en œuvre ; les activités réflexives identifient compétences et comportements ; les atouts, freins et démarches de recherche de stage ou d'emploi sont accompagnés.
Respecter et faire respecter la règlementation	Les obligations contractuelles, qualité et réglementaires sont identifiées ; les preuves et bilans sont collectés ; les risques hygiène, santé, sécurité, environnement et discrimination sont prévenus.
Réaliser une veille	Les sources, événements et acteurs pertinents sont recensés ; les données de veille sont organisées ; les contenus de formation intègrent les évolutions sectorielles, pédagogiques et réglementaires.
Analyser ses pratiques professionnelles	La situation vécue relève de la responsabilité du formateur ; faits, opinions et sentiments sont distingués ; l'analyse suit une démarche formalisée et aboutit à des ajustements pertinents.

Secteurs d'activité et emplois accessibles

- Secteurs : organismes de formation publics ou privés dans le champ de la qualification ou de l'insertion ; services de formation en entreprise, tous secteurs confondus.
- Emplois accessibles : formateur, formateur d'adultes, formateur technique, animateur, formateur consultant, professeur, enseignant, chargé de formation. Évolutions possibles : conseiller en insertion, coordinateur, conseiller en formation, consultant, responsable de formation, ingénieur pédagogique ou de formation.

Plateau technique d'évaluation

Le plateau technique comprend des locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention, permettant la préparation de l'analyse de pratique, la présentation orale, le questionnement à partir de productions, l'entretien technique et l'entretien final. Le candidat dispose de matériel de papeterie pour la mise en situation, et les productions sont présentées au jury selon les modalités prévues par le centre organisateur.

Modalités de suivi et d'évaluation en cours de formation

Le suivi combine positionnement initial, individualisation du parcours, évaluations formatives par compétence, productions professionnelles, analyses réflexives, entraînements aux animations et entretiens, accompagnement au dossier technique, au dossier professionnel et préparation progressive aux épreuves certificatives.